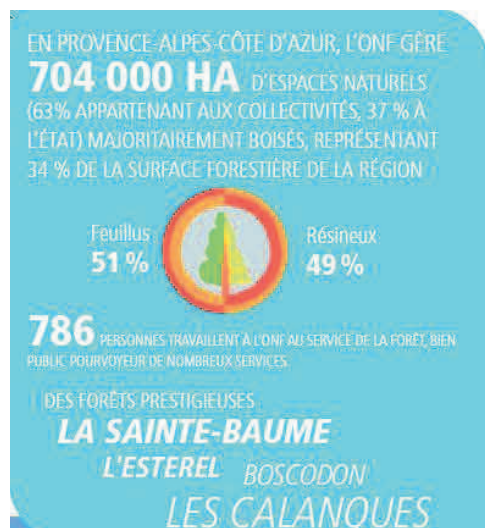


## LES FORÊTS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Avec 1,5 million d'hectares, la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 9,4% de la forêt française. La région se place en deuxième position nationale pour son taux de boisement (48%, contre 29% en moyenne au niveau national).



## Déconfinement : les forêts à nouveau accessibles, mais respectons ces milieux fragiles

*Dans son plan de déconfinement, le gouvernement a confirmé que les forêts étaient à nouveau accessibles à partir du 11 mai, sauf mesures particulières précisées par arrêtés communaux ou par les Préfets selon les départements. Une bonne nouvelle, qui s'accompagne cependant de quelques mesures nécessaires à la protection de la nature.*

### Balade en forêt... sur la pointe des pieds !

La nature a profité d'un début de printemps rendu exceptionnellement calme en raison du confinement qui a limité les déplacements en forêt. La faune sauvage sera plus sensible au dérangement surtout en cette période particulière pour elle. En effet, le printemps rime avec la naissance des mammifères et la nidification des oiseaux. Avec le retour du public, l'effet de surprise pourrait remettre en cause couvées et naissances.

L'ONF conseille aux promeneurs de rester sur les chemins, et appelle à la vigilance en demandant aux promeneurs de garder leurs chiens à proximité ou sous leur contrôle direct.

### Les chiens peuvent perturber et mettre en danger les animaux sauvages

En cette période de mises bas et de nidifications, cette année tout particulièrement, après huit semaines de quiétude, la faune va devoir réapprendre des réflexes de protection. Les chiens alors peuvent représenter un danger particulier car leur instinct animal peut les encourager à attaquer les animaux sauvages.

# Communiqué de presse

11 mai 2020

## LA CHARTE DU PROMENEUR



[Télécharger la charte du promeneur](#)

### Prudence en voiture !

En temps normal, la vigilance est de mise lorsqu'on traverse une forêt en voiture. Aujourd'hui, il faudra redoubler d'attention pour éviter de percuter les animaux qui n'ont plus l'habitude du danger.

L'ONF incite les promeneurs qui viennent en forêt en voiture à stationner uniquement sur les parkings aménagés.

Les visiteurs locaux sont invités, s'ils le peuvent, à s'y rendre à pied ou à vélo, ou alors à faire preuve de curiosité, en dehors des sites les plus connus.

### Adoptons les bons réflexes

#### ➤ En forêt :

- respectons la signalisation ;
- restons sur les chemins ou sentiers balisés ;
- remportons nos déchets ;
- laissons le bois mort au sol ;
- n'allumons ni feu, ni barbecue ;
- ne campons pas en forêt ou sur les aires d'accueil ;
- modérons nos cueillettes de fleurs et champignons ;
- partageons l'espace et respectons la quiétude des lieux ;
- gardons nos animaux de compagnie sous contrôle.

#### ➤ Avant d'y aller

- avant d'enfiler bottes, chaussures ou baskets, consultons la météo pour préparer notre sortie forestière ;
- n'oublions pas d'emporter de l'eau, un petit en-cas et une carte de la forêt ;
- portons des vêtements longs, couvrant les jambes et les bras pour prévenir les piqûres de tiques ;
- n'oublions pas que le réseau téléphonique ne passe pas partout en forêt.



## RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts s'**accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN **MAXIMUM DE 10 PERSONNES** EN RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES



**DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ**  
SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS

>>> **AUTORISÉ**



**PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES**  
CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...  
*Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.*

>>> **AUTORISÉ**



**SORTIES ORGANISÉES PAR :  
ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...**  
10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER

>>> **AUTORISÉ**




**PROFESSIONNELS EN FORÊT  
CESSIONNAIRES**  
GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS

>>> **AUTORISÉ**

### EN FORÊT

-  SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT :  
GARDONS NOS ANIMAUX DE  
COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE
-  N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE
-  NE CAMPONS PAS EN FORÊT OU SUR  
LES AIRES D'ACCUEIL
-  RESTONS SUR LES CHEMINS OU  
LES SENTIERS BALISÉS
-  PARTAGEONS L'ESPACE AVEC  
LA DIVERSITÉ DES USAGES

### AVANT

-  PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT,  
POUR NE PAS SE CANTONNER AUX  
EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS  
ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

**ATTENTE DES NOUVELLES DÉCISIONS  
GOUVERNEMENTALES LIÉES AU  
REGROUPEMENT DE PERSONNES**



**COMPÉTITIONS SPORTIVES,  
ÉVÉNEMENTS CULTURELS**  
TOUTES PRATIQUES

>>> **NON AUTORISÉ**



**CHANTIERS NATURE,  
ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING**

>>> **NON AUTORISÉ**



**GROUPES SCOLAIRES ET  
CENTRES DE LOISIRS**

>>> **NON AUTORISÉ**